

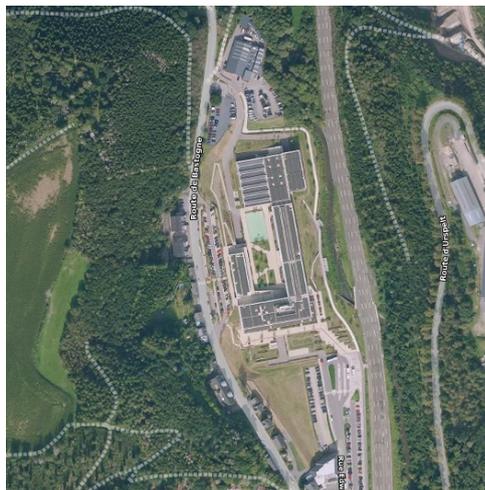
COMMUNE DE CLERVAUX



MODIFICATION PONCTUELLE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER „QUARTIERS EXISTANTS“ - PLANS DE DÉLIMITATION

LOCALITÉ DE CLERVAUX - QUARTIERS SITUÉS DANS LA ZONE DE BÂTIMENTS
ET D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS - ROUTE DE BASTOGNE

MARS 2022



Arbeitsgemeinschaft
« PAG Clervaux »
DEWEYMULLER
zilmplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire

CONTENU DU DOSSIER

Justification de l'initiative

Plan d'aménagement particulier - quartiers existants - plans de délimitation situations actuelle et modifiée

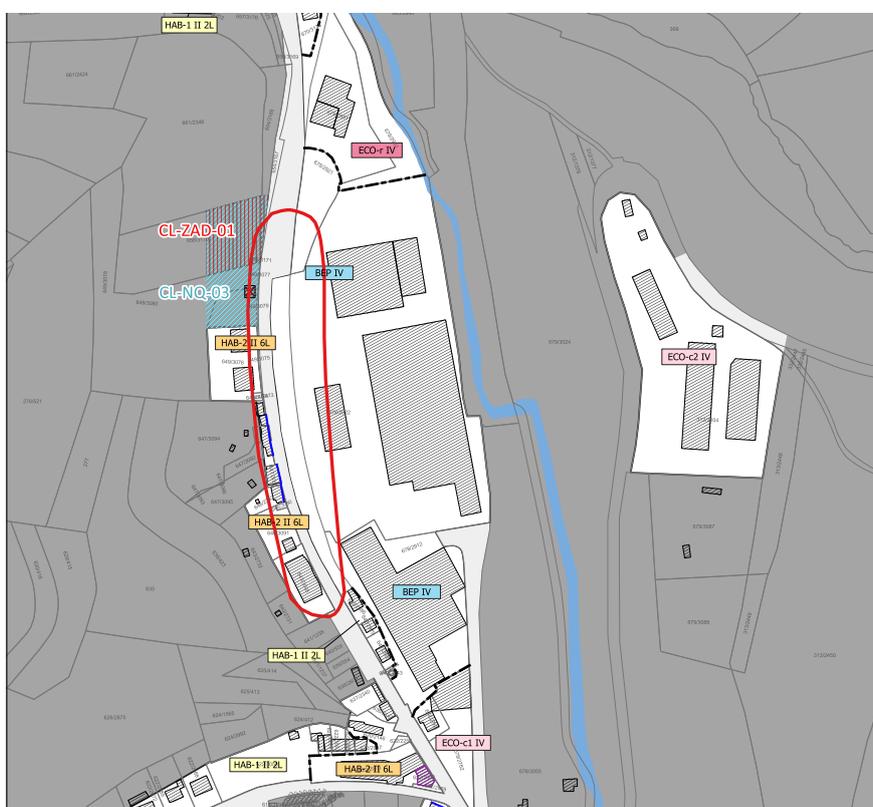
CD avec l'ensemble des documents (formats: Pdf et Gml)

JUSTIFICATION DE L'INITIATIVE

Le plan de délimitation du Plan d'aménagement particulier - quartiers existants approuvé par la Ministre le 27.11.19, doit être adapté en parallèle à la modification ponctuelle apportée au Plan d'aménagement général de la commune pour la zone de bâtiments et d'équipements publics située au nord de la localité de Clervaux, route de Bastogne et où se trouve le Lycée « Edward Steichen ».

La zone de bâtiments et d'équipements publics doit être étendue afin de permettre une extension des locaux du Lycée « Edward Steichen » arrivés à saturation. Les nouvelles surfaces mises à disposition par la modification ponctuelle vont permettre de mettre en place un bâtiment provisoire qui accueillera des espaces construits supplémentaires, selon les prescriptions du Plan d'aménagement particulier - quartiers existants pour la zone concernée.

Figure 1 : Quartiers situés dans la zone de bâtiments et d'équipements publics - route de Bastogne - Localité de Clervaux



(Source : ARGE „PAG Clervaux“ DeweyMuller / zilmpla mars 2022)

La partie écrite du Plan d'aménagement particulier « quartiers existants » reste inchangée.

PLANS DE DÉLIMITATION DU PAP QE
Situations actuelle et modifiée